

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL177

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

I. – À l’alinéa 73, substituer aux mots :

« et la »,

les mots :

« ou celle d’une ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 84, substituer à la seconde occurrence du mot :

« la »,

les mots :

« celle d’une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.